

Programme INTERREG NEXT Italie Tunisie
Projet DEPIST – “Dépistage Efficace et Prévention du cancer : Innovation en Santé
Transfrontalière” Objectif spécifique : OS 4.5, CUP G33C25000280007
Avis de Sélection d’un auditeur externe
– Association BEDER pour la Citoyenneté et le Développement Équitable (Chef de file)

AVIS PUBLIC DE SÉLECTION

Dans le cadre du projet " DEPIST – A1-4.5-163" financé par le programme de coopération transfrontalière Interreg NEXT Italie-Tunisie (2021-2027), l'Association BEDER pour la Citoyenneté et le Développement Équitable lance une consultation pour la sélection d'un auditeur externe. La mission d'audit couvre toutes les dépenses effectuées par les partenaires tunisiens, à savoir BEDER et l'Instance Nationale d'Évaluation et d'Accréditation en Santé (INEAS), dans le cadre de la mise en œuvre du projet DEPIST, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 15/05/2025.

Peuvent participer à la présente consultation les experts-comptables ou les bureaux d'expertise comptable membres de l'Ordre des Experts-Comptables de Tunisie et dont les noms figurent sur la liste détenue par le Contrôle Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement, désigné en tant que Point de Contact de Contrôle (PCC).

Les experts ou les bureaux d'expertise comptable intéressés par cette consultation sont invités à consulter les termes de référence, qui décrivent les conditions d'admission, ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des offres. Les Termes de Référence sont joints en annexe et constituent une partie intégrante de cet Avis.

Le dossier de participation doit être placé dans une enveloppe fermée et scellée, sur laquelle est mentionnée :

Projet DEPIST : Sélection d'un Auditeur pour l'Association BEDER et l'Instance Nationale
d'Évaluation et d'Accréditation en Santé (INEAS)
“A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation”

Les offres doivent parvenir par voie postale à l'adresse suivante : "30 Rue Ibn Charaf 1002, le Belvédère, Tunis, Tunisie", ou être remises directement au bureau d'ordre de l'Instance Nationale d'Évaluation et d'Accréditation en Santé (INEAS).

Seuls les plis reçus **au plus tard le 7 octobre 2026 à 16h** seront déclarés recevables (le cachet du bureau d'ordre de l'INEAS fait foi).

Pour l'Association BEDER
M. Wissem MISSAOUL, Président

